



Seagate et LaCie ont annoncé la finalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans LaCie. Les deux sociétés ont annoncé le rachat par Seagate de la totalité des actions de M. Philippe Spruch et de sa société affiliée, représentant 64,5% du capital de LaCie :

La finalisation de la transaction intervient après la délivrance des autorisations réglementaires par le Ministère de l'Economie et des Finances en France et les autorités antitrust (contrôle des concentrations) aux Etats-Unis et en Allemagne. En conséquence de la finalisation de la transaction, Seagate prévoit de déposer dans les semaines qui viennent, auprès de l'Autorité française des marchés financiers (AMF), une offre publique d'achat en numéraire sur le solde des actions LaCie.

Il est rappelé que le cabinet Ricol Lasteyrie & Associés a été désigné par le Conseil d'administration du 23 mai 2012 en qualité d'expert indépendant.

A la suite de négociations avec le Conseil d'administration de LaCie, en particulier avec ses membres indépendants, Seagate a augmenté le prix auquel la société propose de racheter le solde des actions de LaCie en portant celui-ci à 4,50 € par action (sans majoration de 3% de ce montant dans le cas où une procédure de cession forcée serait lancée). Seagate sera en droit de lancer une procédure de cession forcée au même prix de 4,50 € par action LaCie si la société venait à détenir au moins 95% du capital-actions et des droits de vote de LaCie.

Source : ITrnews